

Décision

relative aux limitations variables de la vitesse et à d'autres réglementations du trafic ainsi qu'à l'autorisation de la signalisation dans le secteur entre Bienne-Nord et Bözingenfeld, sur la route nationale N16

du 18 mai 2015

Dans le cadre de la réfection de la route nationale, la signalisation entre Bienne-Nord et Bözingenfeld doit être renouvelée et adaptée aux normes actuellement en vigueur. Pour des raisons de sécurité routière, l'Office fédéral des routes en vertu de l'art. 2, al. 3^{bis}, de l'art. 3, al. 4, et de l'art. 32, al. 3, de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹ ainsi que de l'art. 107, al. 1 et 5, et de l'art. 108, al. 1, 4 et 5, let. a, de l'ordonnance du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière², arrête la décision ci-dessous:

I

Augmentation de la limite de vitesse de 60 à 80 km/h sur le tronçon en direction de Boncourt/France, juste après le giratoire de Bözingenfeld (du km 83.694 au km 83.510), conformément au rapport de signalisation n° 3203 du 27 juin 2014 et au plan de signalisation n° MP3203.001 du 26 juin 2014.

II

Déplacement du signal «Interdiction aux camions de dépasser» sur le tronçon en direction de Boncourt/France, du km 82.635 au km 82.610, conformément au plan de signalisation n° MP3203.001 du 26 juin 2014.

III

Déplacement du signal «Interdiction aux camions de dépasser» sur le tronçon en direction de Bienne, du km 80.712 au km 80.770, conformément au plan de signalisation n° MP3203.001 du 26 juin 2014.

¹ RS 741.01

² RS 741.21

IV

La présente décision peut être attaquée par écrit dans un délai de 30 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve, et portera la signature du recourant ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Le dossier peut être consulté auprès de l'Office fédéral des routes, filiale d'Estavayer-le-Lac, Place de la gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac.

2 juin 2015

Office fédéral des routes:

Le directeur, Jürg Röthlisberger